

COMPAGNIE GENERALE DES INSECTICIDES 9 rue Louis Armand ST OUEN L'AUMONE 95315 CERGY PONTOISE Cedex Tél : 01.34.02.46.60 Fax : 01.30.37.15.90.	FICHE DE DONNEES SECURITE	Réf. : SPI 1
	<u>Risques spécifiques</u>	Création : 01/01/1996
	-	Révision : 11 Du 24/01/2012

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE #	<p><u>1.1 Identificateur de produit :</u></p> <p style="text-align: center;">ACTO SPIRALE</p> <p><u>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées (pour plus de détails se reporter à la notice technique) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation conseillée : Spirale insecticide anti-moustiques. Produit biocide (TP18) - Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées <p><u>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseur : C G I (Voir cadre ci-dessus) Email : s.laboratoire@la-cgi.com <p><u>1.4 Numéro d'appel d'urgence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tél. d'urgence : Orfila : 01 45 42 59 59
2 - IDENTIFICATION DES DANGERS #	<p><u>2.1 Classification du mélange :</u></p> <p>Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p> <p><u>2.2 Eléments d'étiquetage :</u></p> <p>Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations :</p> <p>R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p> <p>S2 Conserver hors de portée des enfants. S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter le centre anti-poison le plus proche.</p> <p>Eliminer l'emballage, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.</p> <p><u>2.3 Autres dangers : N/A</u></p>
3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS #	<p><u>3.2 Mélange :</u></p> <p>Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chlorhydrate de vert malachite.....0.2% (m/m) N° CAS : 569-64-2 / EC:209-322-8 / Classement : Xn N R22 R41 R50/53 R63 Repr.2 H361 Eye dam. 1 H318 Aquatic acute 1 H400 Aquatic chronic 1 H410 Oral acute Tox. 4 H302 - d Allethrine (pynamin forte)0.2 % (m/m) N° CAS : 231937-89-6 / EC: 209-542-4 / Classement : Xn,N; R20/22-50/53 Inhal Acute Tox. 4 H332 - Oral Acute Tox. 4 H302- Aquatic Acute 1 H400 - Aquatic Chronic 1 H410 - Alcool laurique éthoxylé.....0.2 % (m/m) N° CAS 68439-50-9 / Classement : Xn N R22 R41 R50/53

SPI 1		Révision 11
<p>4 - PREMIERS SECOURS #</p>	<p><u>4.1 Description des premiers secours :</u> LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE. NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.</p> <p>En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et soigneusement avec beaucoup d'eau pendant 10 minutes minimum. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air libre et la maintenir au repos. En cas de malaise, consulter un médecin. En cas d'ingestion accidentelle : Consulter immédiatement un médecin, lui montrer l'emballage.</p> <p>Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18</p> <p><u>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :</u> Voir rubrique 4.1</p> <p><u>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :</u> D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).</p>	
<p>5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE #</p>	<p><u>5.1 Moyens d'extinction :</u> Moyens d'extinction conseillés : Eau. Dioxyde de carbone (CO₂). Moyens d'extinction déconseillés : Aucun.</p> <p><u>5.2 Dangers particuliers résultant du mélange :</u> Risques spécifiques durant l'incendie : Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde.</p> <p><u>5.3 Conseils aux pompiers :</u> Équipement de protection contre le feu : Utiliser des appareils respiratoires adaptés. Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées. Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les contenants non endommagés.</p>	
<p>6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL #</p>	<p><u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</u> Porter des vêtements de protection.</p> <p><u>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :</u> Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables. Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.</p> <p><u>6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :</u> Laver à l'eau abondante.</p> <p><u>6.4 Références à d'autres sections :</u> Se référer à la section 8 pour l'équipement de protection approprié et à la section 13 pour le traitement des déchets.</p>	
<p>7 - MANIPULATION ET STOCKAGE #</p>	<p><u>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :</u> - Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. - Eviter le contact avec la peau. Se laver les mains après utilisation. - Eviter l'inhalation de vapeurs.</p> <p><u>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris certaines incompatibilités:</u> - Conserver dans un endroit ventilé et à l'abri de l'humidité. - Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des denrées alimentaires y compris celles pour animaux. - Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé.</p> <p><u>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :</u> Insecticide (TP18)</p>	

SPI 1		Révision 11
8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE #	<p><u>8.1 Paramètres de contrôle</u> : N/A</p> <p><u>8.2 Contrôle de l'exposition</u> :</p> <p>Protection respiratoire : Pas d'EPI nécessaire</p> <p>Protection des mains : Mise en œuvre : pas d'EPI nécessaire.</p> <p>Protection des yeux : Mise en œuvre : pas d'EPI.</p> <p>Protection de la peau : Pas de protection nécessaire.</p>	
9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES #	<p><u>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</u> :</p> <p>Aspect : serpent in solide</p> <p>Couleur : coloration verdâtre</p> <p>Odeur : caractéristique</p> <p>pH : Non disponible</p> <p>Température ou intervalle d'ébullition : Non applicable (solide)</p> <p>Point éclair (coupe fermée) : Non applicable (solide)</p> <p>Inflammabilité : Non disponible</p> <p>Propriétés explosives : Non disponible</p> <p>Caractéristiques d'explosivité :</p> <p>Limite inférieure et Limite supérieure : Non disponible</p> <p>Propriétés comburantes : Non disponible</p> <p>Densité relative : N/A</p> <p>Solubilité :</p> <p>Dans l'eau : légèrement soluble.</p> <p>Dans les lipides : Pratiquement insoluble.</p> <p>Viscosité : Non applicable (solide)</p> <p><u>9.2 Autres informations</u> : Données non disponibles.</p>	
10 - STABILITE ET REACTIVITE #	<p><u>10.1 Réactivité</u> : N/A</p> <p><u>10.2 Stabilité chimique</u> : Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.</p> <p><u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u> : N/A</p> <p><u>10.4 Conditions à éviter</u> : Néant</p> <p><u>10.5 Matières incompatibles</u> : N/A</p> <p><u>10.6 Produits de décomposition dangereux</u> : N/A.</p>	
11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES #	<p><u>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</u></p> <p>d Allethrine (Pynamin forte) Test: LD50 Voie: Orale Espèces: Rat 900 mg/kg Test: LD50 Voie: Peau Espèces: Rat 2000 mg/kg Test: LC50 Voie: Inhalation Espèces: Rat 3875 mg/kg ??</p> <p>potassium nitrate LD50 (RAT) ORAL: 3750 mg/Kg LD50 (LAPIN) ORAL: 1901 mg/Kg</p>	
12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES #	<p><u>12.1 Toxicité</u> Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Eviter tout rejet et toute contamination des eaux naturelles.</p> <p>d-Allethrine (Pynamin forte) Test: EC50 Espèces: Daphnia Durée 48h: 0.047 mg/l:</p> <p><u>12.2 Persistance et dégradabilité</u> : N/A</p> <p><u>12.3 Potentiel de bioaccumulation</u> : N/A</p> <p><u>12.4 Mobilité dans le sol</u> : N/A</p> <p><u>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</u> : N/A</p> <p><u>12.6 Autres effets néfastes</u> : Non disponible.</p>	

SPI 1		Révision 11
13- ELIMINATION #	<p><u>13.1 Méthode de traitement des déchets :</u> Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.</p>	
14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT #	<p><u>14.1 Transport:</u> Non concerné</p>	
15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES #	<p><u>15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :</u> Dir. 67/548/EEC (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Dir.99/45/EEC (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Dir. 98/24/EC (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail). Dir. 2000/39/EC (Valeurs limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE. Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP), Règlement (CE) n°790/2009. Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables: Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs. Règlement (CE) no 648/2004 (détergents). 1999/13/CE (Directive COV)</p> <p><u>15.2 Evaluation de la sécurité chimique :</u> Le fournisseur de cette fiche de sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.</p>	
16 - AUTRES INFORMATIONS #	<p>Fiche de sécurité au format REACH 453/2010, les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #. Références bibliographiques : e-pesticide Manual version 5.1. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.</p> <p><u>Libellé des phrases R et H mentionnées en section 3 :</u> R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion. R41 Risque de lésions oculaires graves. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus . H332 Nocif par inhalation. H302 Nocif en cas d'ingestion. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>	